

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 9 décembre 2024

ENVIRONNEMENT

### **La Métropole Aix-Marseille-Provence agit en faveur de la préservation de son environnement sonore**

Le conseil de Métropole du 5 décembre 2024 a notamment permis l'adoption d'un projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), soumis à la consultation du public du lundi 9 décembre 2024 au dimanche 9 février 2025 afin que chacun puisse y apporter ses remarques et ses questionnements. Cette initiative stratégique a pour objectif de poursuivre les actions initiées ces dernières années pour réduire l'exposition aux bruits routiers, ferroviaires, aériens et industriels sur le territoire métropolitain, et de définir celles qui seront déployées jusqu'en 2029.

Véritable enjeu de santé publique, le bruit, toutes sources confondues, affecte 54 communes et 280000 personnes sur le territoire métropolitain, soit 15% de sa population !

**Afin de lutter efficacement contre les nuisances sonores, de garantir la santé de ses habitants et un cadre de vie agréable, la Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit 7 actions phares pour les 5 prochaines années :**

- 300 000 € par an pour traiter les "points noirs du bruit" ;
- Intégrer l'acoustique dans les opérations de rénovation de l'habitat ;
- Apaiser les zones urbaines par un accès favorisé à des Zones Calmes dans la ville ;
- Réduire les incivilités par le déploiement de radars sonores ;
- Diminuer encore la place de la voiture au profit d'une mobilité durable ;
- Améliorer les connaissances en animant l'Observatoire de l'environnement sonore pour poursuivre la prise en compte du bruit dans les projets communaux et métropolitains ;
- Former et sensibiliser les jeunes et le grand public.

Le dossier de consultation est disponible :

- En version dématérialisée sur le registre numérique : [registre-numerique.fr/metropole-ppbe](https://registre-numerique.fr/metropole-ppbe) ;
- En version papier au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

#### **Chiffres clés des actions menées contre le bruit sur le territoire de la Métropole depuis 10 ans :**

- 11 opérations de traitement du bruit conduites avec les partenaires, 1 300 logements, 3 écoles, 22 millions d'euros ;
- 95 logements protégés par des aides directes aux particuliers ;
- 40 secteurs étudiés dans le cadre de l'observatoire du bruit pour mieux connaître le territoire.